



## **COMMUNIQUE AGREMENT PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITE**

### **CAMPAGNE 2022-2023**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux de mettre en place des projets de certification ou des programmes de durabilité dans le secteur café et/ou cacao ou d'acheter du cacao certifié au titre de la campagne 2022-2023, à déposer leur dossier de demande d'agrément certification et/ou programmes de durabilité au Conseil du Café-Cacao, sis à **Abidjan-Plateau, immeuble CAISTAB**.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h aux **19<sup>ème</sup> étage porte 19.10 (Secrétariat de la Direction chargée de l'Appui au Développement Agricole)** et **21<sup>ème</sup> étage porte 21.04 (Secrétariat des Conseillers Techniques)** du **27 juin au 07 Août 2022**, délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **19<sup>ème</sup> étage porte 19.10** et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers reliés, présentés en **deux (02) exemplaires physiques**, contenant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

**Les frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100 100) francs CFA**, sont payables en une seule fois, sur le compte n° **120073163003**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. Seules les sociétés coopératives sont exemptées du paiement des frais de dossier.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants *A*

**Tél. :(225)27 20 20 27 67/ 27 20 28 15/ 27 20 25 69 99.**

**La Direction Générale**